



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL 06 Janvier 2017 à 20 H 30

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Bernard Merger, Daniel Moine, Christian Dyssli, Mohammed Oubenaïssa, Audrey Villemain, Marie-Jo Vergon-Trivaudey, Jean-François Bertin, Marine Martin-Jary, Céline Gayet.

Absents excusés : Philippe Morel, Jean-Luc Royer, Léonel Mounoussamy.

Secrétaire de séance : Marine Martin-Jary

Date de la convocation : 30 décembre 2016

Date d'affichage : 31 décembre 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Suffrages exprimés : 12

1/INFORMATIONS

➤ Libération d'un appartement communal

Le CCAS s'est réuni le 28 décembre pour l'attribution du logement communal type T3. Sur les 7 dossiers reçus, 3 candidats ont été retenus. La candidate finalement retenue souhaite cette location après visite, avec un emménagement possible pour le 1^{er} février. La locataire actuelle souhaitait un départ rapide, si possible avant la fin de son préavis (25/02).

Des travaux ont été réalisés par ses soins, pour lesquels une indemnisation est souhaitée.

Les élus conseillent à la locataire actuelle de retirer ce qui a été mis en place, et au moins l'électroménager. Aucune indemnisation ne peut être allouée par la Mairie pour ces travaux.

La visite de sortie aura prochainement lieu pour un changement de locataire au 1^{er} février.

➤ Retour sur le rendez-vous avec Habitat 25 pour une proposition d'accompagnement pour nos logements locatifs

Le bailleur social a réalisé deux propositions d'aide et d'accompagnement :

- Une gestion totale, ce qui ne correspond pas aux attentes de la commune qui souhaite garder la gestion du choix des locataires par le CCAS.
- Une aide à la réalisation de l'état des lieux d'entrée (avec réalisation du bail) et de sortie (avec la liste des travaux à effectuer) est proposée, pour 200 Euros TTC et 150 Euros TTC. Nos pratiques consistent à réaliser l'état des lieux d'entrée et de sortie en même temps : Habitat 25 nous fera donc une nouvelle proposition basée sur ces critères.

➤ Impression du premier 'Info Communes ACN'

Jean Luc Guillaume a coordonné sa rédaction, avec les correspondants de Noironte et Audeux.

Il s'agira d'une publication bimestrielle qui ne remplacera pas le 'Commune Info' de Chauçenne.

La première page comporte des informations générales, en 2eme page les manifestations à venir sont détaillées, ainsi que les créations d'entreprises sur nos communes. La 3eme page est dédiée ici aux manifestations de fin d'année réalisée sur les 3 communes, et la 4eme page résume les activités proposées par chacune des communes, et les nouvelles activités périscolaires mises en place.

La version papier est privilégiée (diffusion par l'employé municipal des différentes communes), et elle pourra être mise en ligne sur le site internet de Chauçenne. Il n'y a pas pour le moment de création de site internet commun à Audeux Chauçenne Noironte de programmé.

➤ **Réunion Audeux Chaucenne Noironte du 20 janvier**

La deuxième réunion entre les trois communes, visant à rechercher des synergies, aura lieu le 20 janvier prochain. Les élus des trois conseils y sont conviés, ainsi que les représentants d'associations, les enseignants, et les anciens maires. Le compte rendu de l'Audab sera présenté à cette occasion.

➤ **Etude de faisabilité projet 'Maison Louis Vougnon'**

Plusieurs bailleurs sociaux bisontins (Habitat 25, Grand Besançon Habitat, Néolia) sont venus, à la demande de l'agglomération du Grand Besançon, afin que soit exposé le projet de logement social, puis pour visiter la maison.

Leur rapport est attendu pour mi février, sur le potentiel de la maison pour la création de logements sociaux, et le coût de l'opération.

Les contraintes relevées sont le caractère mitoyen de la maison, l'exposition lumineuse et le volume en hauteur, plus difficile à valoriser.

Concernant le coût global de l'opération et d'obtenir, la CAGB a présenté trois financements possibles :

- L'Etat pourrait participer à environ 40% par appartement, pour un plafond de 70 000 euros.
- La CAGB pourrait participer à environ 5% du coût, dans le cadre d'un programme 'Economie d'Energie'.
- Des financements spécifiques peuvent être demandés

Le prix maximal du loyer au m² pour un logement social, dans notre zone d'habitation, est de 5,42 euros/ m². Nous sommes donc dans l'attente des trois rapports afin d'avancer sur la décision.

➤ **Chantier 'rénovation du centre de vie'**

Ce chantier est réalisé avec le soutien de la CAGB, dont Mr Philippe Hery est le correspondant. Un premier contact a eu lieu, afin de collecter les documents permettant d'avoir une vision plus précise du bâtiment. Son diagnostic est en attente afin de progresser sur le chantier de rénovation.

Une réflexion devra avoir lieu sur le choix des techniques pour rendre ce bâtiment aux normes basses consommation.

➤ **Espace boisé classé** : Le dépôt du mémoire a été réalisé, et celui de la partie adverse devra être effectué pour le 16 février 2017.

➤ **Réhabilitation des berges de la Lanterne**

Une réunion animée par Philippe Giraud de l'EPTB (Coordinateur du Contrat de rivière Ognon) se déroulera à Pelousey le 13 janvier à 18h

➤ **Assemblée générale du Comité des Fêtes** : elle aura lieu le 13 janvier prochain

➤ **Détachement de l'Agence Départementale d'Appui au Territoire (AD@T)**

L'AD@T est un organisme détaché du Conseil Départemental, et chargé de la maintenance et des mises à jour de nos systèmes informatiques (MAGNUS).

Une redevance va devoir être payée par les communes pour continuer à bénéficier de cette prise en charge informatique, indispensable pour les liaisons avec la trésorerie notamment.

Pour la commune celle-ci est de 100 euros fixe et 0,60 euros par habitant et par an.

Pour les syndicats, le montant est de 500 euros fixe et 0.60 € par ha/an.

En cas d'adhésion à l'AD@T, l'aide aux communes proposée par la CAGB sera diminuée de 0,30 euros, et deviendrait à un coût de 2,50 euros par habitant et par an, au lieu de 2,80 euros.

2/DOSSIERS

Chaque nouvelle année offre l'opportunité d'analyser nos actions et est l'occasion de prendre, éventuellement, de nouvelles résolutions pour un nouvel exercice. De plus 2017 se situe seulement trois années de la fin de cette mandature.

Chaque élu a pu faire part, à l'ensemble des élus du conseil, de ses remarques et suggestions sur les thèmes suivants :

➤ **Organisation administrative**

- Discussions portées autour du mode de distribution du Commune Info : possibilité de l'envoyer par email, et qu'une signalétique soit réalisée sur les boites aux lettres des Chaucennois ne souhaitant pas recevoir la version papier.
- Discussions autour du secrétariat actuel : efficacité retenue.
- Accessibilité de l'information pour les élus : pas de dysfonctionnement noté, transparence et communication jugées satisfaisantes par tous.

➤ **Regard porté sur l'intercommunalité :**

- A l'échelle de l'agglomération : sensation de subir plusieurs décisions, ou transferts de compétences menant à des redevances nouvelles. Mr le Maire nous explique que chaque compétence a une commission et des représentants qui aboutissent à la prise de décision, validée ensuite par la CAGB avant d'être soumise aux élus des communes.
- Au niveau intercommunal : un rappel est réalisé sur le fait qu'il s'agisse pour le moment d'une réflexion sur un rapprochement et non pas d'une fusion, choisie avec ces communes parce que l'école les relie. La meilleure connaissance des associations et des dynamiques de chaque commune est appréciée.

➤ **Investissements à privilégier pour cette fin de mandat ?**

Outre les investissements prioritaires que sont les rénovations en cours de budgétisation, d'autres financements, moins volumineux, mais menant à la dynamique et/ou au renouvellement de notre commune peuvent se discuter.

- Une réhabilitation du terrain en arrière de l'Ecole pourrait être réalisée (panneaux de baskets, terrain de pétanque, etc...) ?
- Robinet à proximité du terrain de foot ?
- Rénovation des aires de jeux d'enfant ?
- Travailler sur les investissements à destination des adolescents – aide au paiement de la carte jeune pour les adolescents de Chaucenne ?
- Approfondir la réflexion autour des mutuelles communales – un retour d'expérience est disponible sur le site de l'UNCCAS, et des conseils peuvent être recueillis auprès des communes qui y adhèrent.
- Matériel communal, pour les trois communes Audeux Noironte Chaucenne ? Exemple d'un desherbeur, pouvant être subventionné en majeure partie par l'ADEME si les critères environnementaux sont établis.
- Achat d'un défibrillateur pour le centre de vie

3/DELIBERATIONS

ADHESION A L'AD@T

Ceci implique le paiement de la redevance fixe et par habitant.

Deux votes contre. Cette décision est adoptée à 10 voix sur 12.

Les élus souhaitent souligner leur interrogation sur la possible double facturation entre la commune et les syndicats (le SIVOM est financé par la commune). Un budget explicatif détaillé pourrait aider à comprendre cette situation.

MODIFICATION DU COUT D'ADHESION FORFAITAIRE POUR L'AIDE AUX COMMUNES

Le coût d'adhésion correspond à un forfait / habitant / an, mis en place pour assurer le fonctionnement du dispositif, et est fixé à 2,50 € en cas d'adhésion à l'ADAT.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Fin de séance 00h30.

Le Maire, Bernard Vougnon